**VIDE GRENIER**

**De l’association FLO’TONOMIE**

**Dimanche 5 Juillet 2020**

DE 9H00 A 17H00 ORGANISEE PAR FLO’TONOMIE

Salle de Trémaïdic - Route de Trémaïdic, 29280 Plouzané

**ENTREE : ADULTE 1€50 ENFANTS DE - 12ANS : GRATUIT**

# RENSEIGNEMENTS: videgrenierflotonomie1@yahoo.com

Ou *02 98 32 58 13 (après-midi)*

*6 € la table fournie (1,80 m) - 2€ le portant (non fourni)*

**BULLETIN D’INSCRIPTION**

Nom : ............................................ Prénom : ..................................................... Tél : **\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_**

Né(e) le .......................................... À (Ville) : ....................................... Département :

Adresse complète :

Email .................................................

Titulaire de la pièce d’identité N° …. Délivrée le ....................

Par : N° immatriculation ...............................................................

**DECLARE SUR L’HONNEUR (RAYER LA CASE INUTIL**E**)**

|  |  |
| --- | --- |
| ETRE UNE PERSONNE PHYSIQUE     * De ne pas être commerçant(e) * De ne vendre que des objets personnels ou usagés * (Article L 310-2 du code du commerce) * De non-participation à 2 autres opérations de même nature au cours de l’année civile * (Article R 321-9 du code pénal) | ETRE UNE PERSONNE MORALE    Société : ………………………………………………………………………. Adresse : ……………………………………………………… ………….  N° du RC : ……………………………………………………………………   * Être soumis à (Article L 310-2 du code du commerce) * Tenir un registre d’inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du code pénal) |

**Je réserve ......... Tables de 1.80 m x 6 € = et j’aurais ....... Portant x 2€ =**

**Je réserve aussi** :

Sandwich jambon beurre \_\_\_\_ : Sandwich jambon fromage \_\_\_\_\_ : Sandwich pâté campagne \_\_\_\_ :

2.00 € x =

**(CHEQUE DE RESERVATION OBLIGATOIRE A L’ORDRE DE « Association Flo’tonomie »)**

A adresser *Association Flo’tonomie 20 rue de Béniguet 29280 Plouzané*

En réalisant cette réservation, je m’engage à respecter le règlement rédigé au dos de ce formulaire d’inscription.

Fait à Le

Signature :

Madame, Monsieur,

Pour réserver un emplacement, il faudra faire parvenir votre inscription à L’Association Flo’tonomie (20 rue de Béniguet 29280 La Trinité-Plouzané). L’unique formulaire d’inscription accepté se trouve au dos de cette page (aucun autre imprimé ne sera pris en compte). Le formulaire d’inscription devra être accompagné du règlement par chèque libellé à l’ordre de « L’Association Flo’tonomie ».

**Il ne sera pris en compte que les inscriptions accompagnées du chèque correspondant au bon montant de l’inscription**.

Ci-dessous vous trouverez le règlement détaillé de la manifestation. **Tout écart au présent règlement sera suivi d’une expulsion immédiate sans aucun remboursement des frais engagés.**

Nous vous rappelons que :

* Les tables et chaises sont fournies pour les expositions à l’intérieur de la salle uniquement.
* Toute réservation non annulée est due, le chèque sera donc encaissé.

Bien cordialement,

Flo’tonomie

**REGLEMENT DU VIDE GRENIER**

**Organisation « Flo’tonomie »**

Pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions et la bonne humeur, un règlement a été rédigé. Le non-respect de ce règlement entraînera l’expulsion immédiate du contrevenant. Cette foire est ouverte à tous, particuliers, associations et professionnels.

1. L’accueil des exposants se fera de 7h30 à 8h30 le jour de la manifestation. Passé 8h30, le comité d’organisation se réserve le droit d’attribuer l’emplacement non occupé à un autre exposant, sans que l’exposant absent ne puisse prétendre à un remboursement ou dédommagement. Ceci pour ne pas nuire à la libre circulation des visiteurs à partir de 9h00.
2. L’organisation se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l’ordre de manifestation.
3. Toute réservation non annulée est due, le chèque sera donc encaissé.
4. Pour des raisons de sécurité, aucun déballage dépassant l’alignement des tables d’exposition côté public ne sera toléré.
5. Les exposants s’engagent à ne pas remballer avant **17h00**.
6. Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont exposés sous sa responsabilité. Ils ne peuvent en aucun cas faire l’objet de demande d’indemnisation en cas de vol, casse ou tout autre préjudice subit durant l’évènement.
7. L’organisation se réserve l’exclusivité de la vente de restauration, boissons et de friandises. L’organisation aura la possibilité de déléguer tout ou partie de ces tâches.
8. Les tables et chaises mises à disposition des exposants le sont sous leur responsabilité, tout dégât sera facturé.
9. Avec chaque inscription validée, chaque exposant se verra remettre deux bons pour une boisson chaude offerte (à retirer avant 9h00).
10. La manifestation se déroule dans un espace non-fumeur.
11. Merci de laisser votre place propre

**L’équipe organisatrice vous remercie de votre compréhension et vous souhaite une excellente journée.**